



L 9305758 A

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

PARIS, le

DIRECTION DES LYCEES ET COLLEGES

S/Direction des enseignements
et des diplômes

ARRETE portant création du
CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE D'ACCESSOIRISTE-
REALISATEUR.

DLC 4 PHL/FQ

accra

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- VU le code de l'enseignement technique ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;
- VU la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;
- VU la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985 relative à l'enseignement technologique et professionnel ;
- VU la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du code du travail et relative à l'apprentissage ;
- VU la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989 sur l'éducation ;
- VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- VU le décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 relatif aux commissions professionnelles consultatives ;
- VU le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation des formations dans les lycées ;
- VU le décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 modifié portant règlement général des certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le Ministre de l'Education nationale ;
- VU le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
- VU l'arrêté du 3 avril 1989 fixant les conditions de délivrance du Brevet d'études professionnelles et du Certificat d'aptitude professionnelle par la voie des unités capitalisables ;

- VU l'arrêté du 9 novembre 1989 fixant les conditions de dispense de l'évaluation dans le domaine de l'éducation physique et sportive dans les examens de Brevet d'études professionnelles et certificat d'aptitude professionnelle ;
- VU l'arrêté du 5 juin 1991 instituant une épreuve facultative de langue régionales dans les examens de brevet d'études professionnelles et de certificat d'aptitude professionnelle ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1992 fixant les modalités d'organisation et de prise en compte des épreuves organisées sous forme d'un contrôle en cours de formation en établissement ou en centre de formation d'apprentis et en entreprise pour la délivrance des Brevets d'études professionnelles et certificats d'aptitude professionnelle ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1992 fixant les conditions d'habilitation des Centres de formation d'apprentis à mettre en oeuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance des Brevets d'études professionnelles et certificats d'aptitude professionnelle ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative compétente,

A R R E T E

Article 1er.- Il est créé au plan national un certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR.

Article 2.- Le référentiel caractéristique des compétences professionnelles et le programme de ce certificat d'aptitude professionnelle figurent en annexe I du présent arrêté.

Article 3.- L'évaluation des compétences des candidats est organisée par domaine. Chaque domaine est constitué d'une ou plusieurs des matières mentionnées à l'article 12 du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé.

La liste de ces domaines figure en annexe II du présent arrêté.

Article 4.- Le Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR peut être obtenu :

- soit en postulant simultanément la totalité des domaines par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé, dans les conditions prévues aux articles 5 à 10 ci-dessous ;

- soit par la voie des unités capitalisables conformément au titre IV du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé et à l'arrêté du 3 avril 1989 susvisé, dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 ci-dessous.

Article 5.- Lorsqu'un candidat postule le Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR par la voie de

l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé, le diplôme est attribué conformément à l'article 7 du décret précité au vu des résultats obtenus :

- soit par combinaison d'épreuves se déroulant sous forme d'un contrôle en cours de formation et d'épreuves ponctuelles terminales dont la liste, le coefficient, le contenu, la durée et la définition figurent en annexe II du présent arrêté;

- soit en totalité à des épreuves ponctuelles terminales dans les conditions définies en annexe II du présent arrêté ;

L'évaluation de chaque domaine est sanctionnée par une note variant de 0 à 20 en points entiers.

Article 6.- Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé une période de formation en entreprise d'au moins 12 semaines obligatoires est introduite dans la préparation au Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR.

Elle est validée pour les candidats issus d'établissements d'enseignement publics et privés sous contrat sous forme d'un contrôle en cours de formation portant sur 8 semaines de formation en entreprise dans les conditions fixées en annexe II du présent arrêté.

Pour les apprentis issus d'un Centre de formation d'apprentis habilité la formation en entreprise, dont la durée est fixée par le contrat d'apprentissage, est évaluée par contrôle en cours de formation au cours des derniers mois précédant la session d'examen.

Article 7.- Le Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR est délivré aux candidats ayant obtenu d'une part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des domaines et d'autre part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au domaine professionnel.

L'absence à une épreuve obligatoire est éliminatoire sauf si elle est dûment justifiée. Dans ce dernier cas, elle donne lieu à l'attribution de la note zéro.

Article 8.- Les candidats titulaires d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV sont dispensés de l'évaluation prévue dans les domaines généraux.

Les domaines dont ils sont dispensés ne sont pas pris en compte pour l'obtention du diplôme.

Article 9.- Pour les candidats qui ne peuvent subir l'épreuve d'éducation physique et sportive pour une raison médicale, sont applicables les dispositions fixées par le décret n° 92-109 du 30 janvier 1992 relatif aux conditions de dispense de l'épreuve d'éducation physique et sportive dans les examens de l'enseignement du second degré.

Article 10.- Les candidats non admis conservent pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues à un ou plusieurs domaines. Ils se voient reconnaître simultanément l'unité capitalisable correspondante.

Lorsqu'un candidat n'a pas obtenu au domaine professionnel une note égale ou supérieure à 10, il conserve pendant cinq ans le bénéfice de la note égale ou supérieure à 10 obtenue à l'une des deux épreuves constitutives de ce domaine. Dans le cas où il obtient le bénéfice de l'épreuve EP1 il se voit reconnaître pendant cinq ans l'unité intermédiaire de niveau 2 du domaine professionnel.

Les notes ainsi conservées par les candidats sont prises en compte avec celles obtenues aux autres domaines lors de sessions ultérieures pour l'attribution du diplôme. S'ils renoncent à ce bénéfice de notes et d'unités capitalisables en résultant, ils subissent l'examen dans l'ensemble des domaines. Seules les notes alors obtenues sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

Article 11.- Pour obtenir le Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR par la voie des unités capitalisables définie par le titre IV du décret du 19 octobre 1987 modifié susvisé, le candidat doit avoir acquis :

- l'unité terminale constitutive du domaine professionnel définie en annexe I du présent arrêté,

- l'unité terminale de chacun des domaines généraux figurant en annexe II du présent arrêté à l'exception du domaine de l'éducation physique et sportive.

Article 12.- Les candidats titulaires d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV postulant le Certificat d'aptitude professionnelle d'ACCESSOIRISTE REALISATEUR par la voie des unités capitalisables sont réputés avoir acquis définitivement la totalité des unités capitalisables des domaines généraux de ce Certificat d'aptitude professionnelle.

Les candidats titulaires d'un ou plusieurs domaines généraux d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel postulant le Certificat d'aptitude professionnelle par la voie des unités capitalisables se voient reconnaître la possession de l'unité capitalisable correspondante.

Les candidats postulant l'unité terminale du domaine professionnel et bénéficiaires au titre d'une session antérieure de l'épreuve EP1 ou EP2 constitutive du domaine professionnel ne sont évalués que pour la partie de domaine correspondant à celle qu'ils n'ont pas obtenue.

Article 13.- Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la session de 1995 à l'exception de l'accès au diplôme par unités capitalisables qui peut être organisé à l'initiative des recteurs d'académie dès la publication du présent arrêté.

Article 14.- Le Directeur des lycées et collèges et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 AOUT 1993

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur des Lycées et Collèges
et par délégation
Le Chef de Service
Adjoint au Directeur

N.B. Le présent arrêté et son annexe II seront publiés au bulletin officiel du ^{Jean-Louis DEVAUX} 14 OCT. 1993 au prix de 12,50 F. disponible au Centre national de documentation pédagogique 13, rue du Four 75006 PARIS, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'arrêté et ses annexes I et II seront diffusés par les centres précités.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES



FONCTION : PREPARATION
Analyse de la demande
TACHES : <ul style="list-style-type: none">- Tâche 1 : Analyser les données du cahier des charges- Tâche 2 : Définir le processus opérationnel et sa faisabilité
CONDITIONS D'EXERCICE :
<u>Moyens et ressources</u> <ul style="list-style-type: none">- Maquette du décor, volume, dessin, plan, esquisse
<u>Autonomie, responsabilité</u> <ul style="list-style-type: none">- Travail sur ordre et sous contrôle, selon le cas, ou autonomie partielle.
<u>Résultats attendus</u> <ul style="list-style-type: none">- Définition complète du processus de fabrication et des matières d'oeuvre utilisables- Interprétation correcte et complète des documents fournis- Identification correcte et justifiée de l'outillage nécessaire- faisabilité établie- respect des consignes

FONCTION : PREPARATION
Recherche de documentation
TACHES : <ul style="list-style-type: none">- Tâche 1 : Identifier les sources- Tâche 2 : Collecter, sélectionner les informations utiles
CONDITIONS D'EXERCICE :
<u>Moyens et ressources</u> <ul style="list-style-type: none">- Musées, biblio. épop., librairies, centres scientifiques, etc...
<u>Autonomie, responsabilité</u> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie en fonction des critères définis
<u>Résultats attendus</u> <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des choix- Exploitabilité des documents

FONCTION : PREPARATION

Organisation du chantier

TACHES :

- Tâche 1 : Estimer quantitativement les matières d'oeuvre nécessaires
- Tâche 2 : Préparer le poste de travail

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Outillage courant à disposition
- Documents d'hygiène et de sécurité
- Fiches techniques

Autonomie, responsabilité

- Opération réalisée en autonomie en fonction des critères définis

Résultats attendus

- Efficacité des installations de sécurité
- Approvisionnements justifiés
- Organisation rationnelle compte tenu des lieux et des matériels disponibles
- Fonctionnalité et adaptation de l'outillage réuni
- Conditions d'un travail méthodique organisé et efficace réunies

FONCTION : REALISATION

Taille directe

TACHES :

- Tâche 1 : Réaliser un "poncif" (l'esquisse à l'échelle 1)
- Tâche 2 : Créer un volume avec les matières d'oeuvre nécessaires
- Tâche 3 : Ebaucher, Dégrossir : taille directe du volume
- Tâche 4 : Maroufler, Ponçer

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Documentation
- Maquette
- Matières d'oeuvre
- Outils

Autonomie, responsabilité

- Opérations réalisées en autonomie

Résultats attendus

- Respect des processus et procédés retenus
- Réalisation finale correspondant aux dessins, documents, descriptifs donnés
- Respect des tableaux et détails
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : REALISATION

Modelage

TACHES :

- Tâche 1 : Réaliser une esquisse
- Tâche 2 : Définir l'armature
- Tâche 3 : Elaborer l'armature
- Tâche 4 : Réaliser le modelage

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Documentation
- Maquette
- Matières d'oeuvre
- Outils

Autonomie, responsabilité

- Opérations réalisées en autonomie

Résultats attendus

- Respect des processus et procédés retenus
- Réalisation finale correspondant aux dessins, documents, descriptifs donnés
- Respect des tableaux et des détails
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : REALISATION

Moulage et tirage

TACHES :

- Tâche 1 : Choisir la technique et les matériaux
- Tâche 2 : Réaliser le moule
- Tâche 3 : Démouler
- Tâche 4 : Tirer, ébarber, poncer

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Fiches techniques, documentation
- Matières d'oeuvre
- Outillage

Autonomie, responsabilité

- Selon le cas, travail en autonomie ou sous contrôle

Résultats attendus

- Respect des processus et procédés choisis
- Réalisation finale correspondant au cahier des charges
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : REALISATION

Accessoires en matériaux nobles (bois, pierre, cuir, métaux...)

TACHES :

- Tâche 1 : Débiter les matériaux
- Tâche 2 : Réaliser l'objet

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Outillage, machines
- Matières d'œuvre
- Plans

Autonomie, responsabilité

- Selon le cas, travail en autonomie ou sous contrôle

Résultats attendus

- Réalisation finale correspondant au cahier des charges
- Respect des processus et procédés choisis
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : REALISATION

Effets spéciaux de base (feu, fumée, feu d'artifices, jeux d'eau...)

TACHES :

- Tâche 1 : Réaliser un effet spécial
- Tâche 2 : Effectuer la mise au point et les modifications éventuelles

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Outillage, machines
- Matières d'œuvre
- Normes de sécurité et d'hygiène

Autonomie, responsabilité

- Travail sous contrôle

Résultats attendus

- Réalisation finale correspondant au cahier des charges
- Respect des processus et procédés
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : REALISATION

Peinture

TACHES :

- Tâche 1 : Préparer les supports
- Tâche 2 : Peindre, patiner

CONDITIONS D'EXERCICE :**Moyens et ressources**

- Fiches techniques et documentation
- Outillage approprié
- Matières d'oeuvre

Autonomie, responsabilité

- Selon le cas, travail en autonomie ou sous contrôle

Résultats attendus

- Réalisation finale correspondant au cahier des charges
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : CONTROLE

Vérification de la conformité au cahier des charges

TACHES :

- Tâche 1 : Tester la sécurité
- Tâche 2 : Vérifier la manipulation
- Tâche 3 : Vérifier le fonctionnement
- Tâche 4 : Effectuer le contrôle esthétique

CONDITIONS D'EXERCICE :**Moyens et ressources**

- Fiches de tests techniques
- Mise à l'épreuve
- Appréciation du travail par décorateur suivant maquette et plans

Autonomie, responsabilité

- Travail sous contrôle

Résultats attendus

- Réalisation finale correspondant au cahier des charges
- Conformité aux règles de sécurité et d'hygiène

FONCTION : MAINTENANCE

TACHES :

- Tâche 1 : Entretien l'outillage courant et le/les poste(s) de travail
- Tâche 2 : Ranger les matières d'oeuvre et/ou stocker

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Affûtage, entretien de l'outillage à main
- Normes et règles d'entretien et de sécurité des machines
- Normes et règles de sécurité des produits dangereux

Autonomie, responsabilité

- Travail sous contrôle

Résultats attendus

- Entretien du poste de travail
- Respect de la législation

FONCTION : COMMUNICATION

TACHES :

- Tâche 1 : Echanger des informations
- Tâche 2 : Adopter un comportement conforme aux exigences professionnelles

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources

- Présentation du produit aux différentes étapes de la fabrication au cours d'entretiens en atelier

Autonomie, responsabilité

- Travail sous contrôle

Résultats attendus

- Participation active à la communication des informations

A N N E X E I

P R E A M B U L E

LE REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Le contenu professionnel de ce diplôme est défini sous la forme d'un référentiel selon une méthode désormais utilisée pour tous les diplômes professionnels créés ou rénovés par le Ministère de l'Education Nationale.

QU'EST CE QU'UN REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL ?

C'est un document qui définit les compétences attendues des candidats à ce diplôme. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire.

COMMENT EST-IL ELABORE ?

Il est élaboré en concertation avec les représentants de la profession concernée au sein de groupes de travail de l'une des dix-neuf commissions professionnelles consultatives (C.P.C.), rattachées à la Direction des Lycées et Collèges.

La rédaction de ce document est précédée de la mise au point au sein de la même C.P.C. d'un référentiel des activités professionnelles qui analyse les tâches attribuées au titulaire du diplôme et leur contenu dans le cadre de l'évolution du secteur professionnel concerné.

Sur cette base, les membres de la C.P.C. établissent le référentiel des compétences attendues pour exercer une activité dans le secteur professionnel concerné et les conditions dans lesquelles elles doivent être évaluées.

A QUOI SERT-IL ?

Il donne aux formateurs et aux jeunes et adultes en formation, les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de la réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme en formation initiale comme en formation continue. Il est conçu de manière à jouer ce rôle quel que soit le mode d'évaluation de ses acquis (épreuves terminales ou contrôle en cours de formation).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel : elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du diplôme postulé, dans les conditions prévues par le règlement du diplôme.

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel de l'emploi établi pour ce diplôme.

Il définit les compétences caractéristiques du diplôme, regroupée autour de capacités générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteints, sont caractérisés par des savoir-faire, et savoirs technologiques associés.

* Les savoir-faire sont définis par :

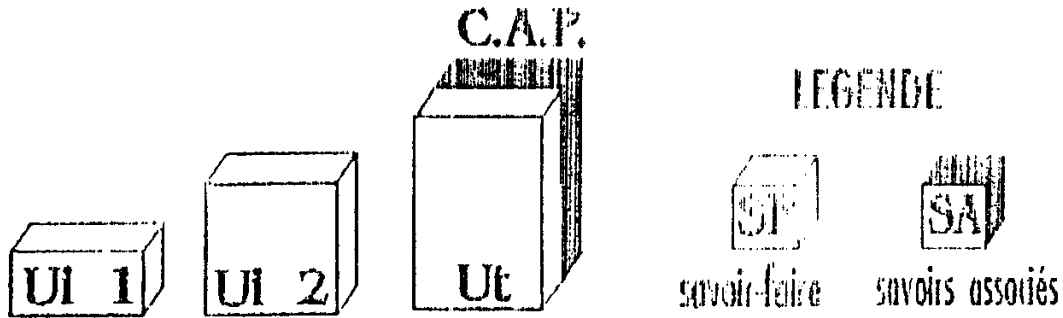
- Ce que le candidat doit être capable de réaliser.
- Les conditions de réalisation, les ressources.
- Les indicateurs de compétence et les critères de réussite.
- Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminales .

* Les savoirs technologiques associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- Les connaissances (notions, concepts).
- Les limites exigées des connaissances exprimées en être capable de.

Organisation des unités capitalisables

Le domaine professionnel du C.A.P. de **ACCESSOIRISTE-REALISATEUR** est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.
 Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'avancer progressivement à l'unité terminale du domaine.



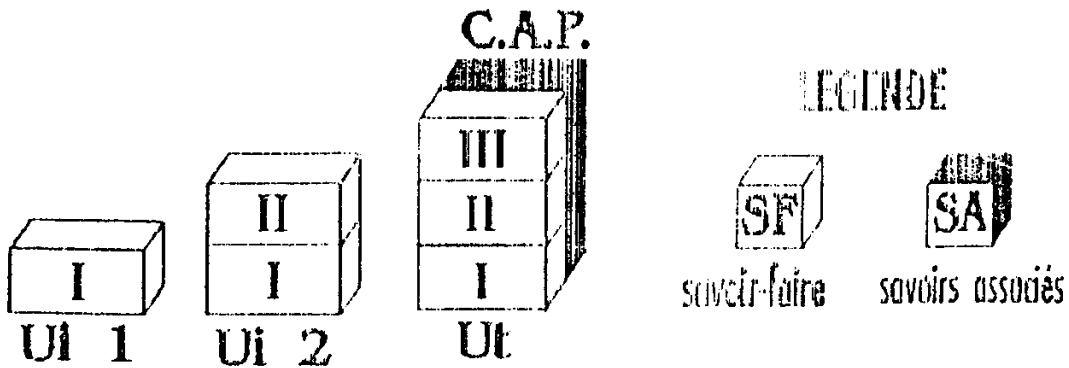
Composition des unités intermédiaires et terminales à partir du référentiel

1. Pour les unités intermédiaires.

Seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :
 Le contenu de l'unité intermédiaire Ui 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire;
 Le contenu de l'unité intermédiaire Ui 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et II dans les tableaux des savoir-faire.

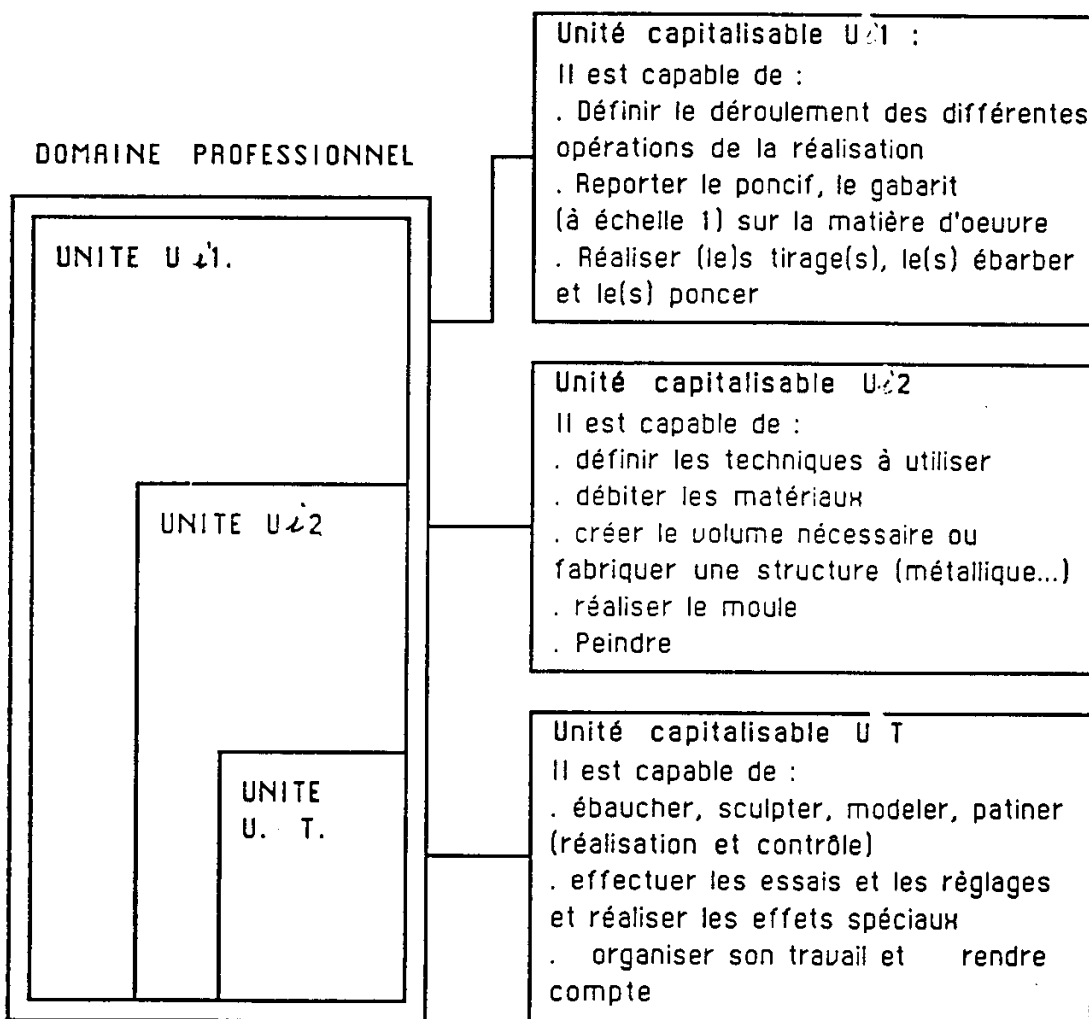
2. Pour l'unité terminale.

Le contenu de l'unité terminale Ut est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II et III dans les tableaux des savoir-faire et les savoirs associés correspondants à ceux-ci (voir tableau de mise en relation des savoir-faire et des savoirs associés).



CAP ACCESSOIRISTE-REALISATEUR

UNITES CAPITALISABLES



L'accès à l'unité terminale n'est pas subordonnée à la possession des unités intermédiaires 1 et 2.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU METIER D'ACCESSOIRISTE-REALISATEUR

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou CAP d'Accessoiriste-Réalisateur est capable de réaliser, en fonction des données du cahier des charges, sous le contrôle du chef d'atelier ou du décorateur, un accessoire qu'il soit peint, patiné ou non:

- en taille directe
- en modelage
- en moulage et tirage
- en matériaux nobles

ainsi que des effets spéciaux de base.

A cet effet il doit être capable de:

- 1) Lire, analyser les données du cahier des charges et identifier les processus opérationnels d'exécution.
- 2) Organiser, en fonction du cahier des charges, les moyens mis à sa disposition (documents techniques, matériaux, équipements, outils, poste de travail).
- 3) Fabriquer l'accessoire ou les effets spéciaux demandés en respectant les critères de qualité esthétique et technique du cahier des charges.
- 4) Contrôler la conformité au cahier des charges et assurer l'entretien de l'outillage et du poste de travail.
- 5) Manifester le sens des relations humaines.

Ce qui implique la maîtrise des tâches suivantes:

- L'analyse des données du cahier des charges et la définition du processus opérationnel.
- La recherche de documentation et la sélection des informations utiles.
- L'estimation quantitative des matières d'oeuvre nécessaires.
- La réalisation de l'accessoire ou des effets spéciaux suivant la technique choisie.
- Le contrôle esthétique, de sécurité, de manipulation et de fonctionnement.
- La maintenance de l'outillage courant et du poste de travail, le rangement des matières d'oeuvre.
- L'échange d'informations et la conformité du comportement aux exigences professionnelles.

Sa formation dans le domaine des arts appliqués doit lui permettre:

- D'acquérir une culture artistique du domaine.
- De situer dans le temps les principales périodes historiques et d'en identifier les caractéristiques esthétiques et techniques.
- De maîtriser les moyens de traduction et d'expression plastique.
- De réaliser des effets spéciaux ou un accessoire d'après un document 2D, un modèle réel ou figuré.

Le champ professionnel:

Le spectacle: Le spectacle peut être défini comme un ensemble organisé à des fins de représentation dont les branches et entreprises requièrent l'utilisation des Accessoires/Effets spéciaux, aussi bien au plan du spectacle vivant qu'à celui du spectacle enregistré (théâtre, lyrique, cinéma, télévision, événementiel etc.). Bon nombre de salariés passent au cours de leur vie active d'une branche à l'autre du secteur, émanant du spectacle vivant, à la TV, au cinéma, à la publicité ou encore à l' "événementiel" (les intermittents du spectacle comptent des employeurs multiples quelques fois simultanément).

Les entreprises: Il semblerait que puissent être répertoriées environ 200 "entreprises" de création, de construction, de recherche d'accessoires, tant pour le cinéma que pour la publicité ou le spectacle vivant. Ces "entreprises" peuvent comprendre de 1 à 50 personnes, travaillant de manière régulière et/ou intermittente. On retrouve dans ces "entreprises": des artistes indépendants; des ateliers de construction de décors faisant appel à des intermittents ou dont le personnel permanent peut, selon la commande, exécuter l'oeuvre à réaliser; des touche-à-tout issus d'une famille d'artisans autodidactes.

Le marché et ses perspectives:

- les perspectives d'emploi restent stables - compte tenu des fluctuations saisonnières - dans le secteur du spectacle (théâtre, télévision, cinéma et publicité) et sont en progression dans le domaine des parcs de loisirs et de l'événementiel.
- en outre, l'utilisation de matériaux de synthèse connaît une expansion très grande et permet d'envisager de nouvelles applications dans les secteurs de la restauration des monuments historiques, de la publicité, du bâtiment, de la décoration d'intérieur etc...)

Compte-tenu de la nécessité d'une forte alternance liée aux structures indispensables à la formation et des pré-requis attendus dans le domaine de la pratique théâtrale, la préparation de ce diplôme s'adresse plus particulièrement aux adultes en formation continue.

SAVOIR FAIRE

CAPACITES

ANALYSER	C1	1 - Lire, analyser, noter les informations esthétiques et techniques du cahier des charges 2 - Identifier les processus opérationnels d'exécution
PRÉPARER	C2	1 - Préparer les documents techniques 2 - Effectuer les essais - Préparer les matériaux, les équipements, les outils 3 - Organiser son poste de travail en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité
REALISER	C3	1 - Réaliser un volume en taille directe 2 - Réaliser un modelage 3 - Réaliser un moulage et tirage 4 - Réaliser un accessoire en matériaux nobles 5 - Exécuter des effets spéciaux de base 6 - Peindre et patiner
CONTROLLER ET MAINTENIR	C4	1 - Vérifier la conformité au cahier des charges 2 - Assurer l'entretien de l'outillage et du poste de travail
COMMUNIQUER	C5	1 - Manifester le sens des relations humaines

ANALYSER

C1.1	LIRE, ANALYSER, NOTER LES INFORMATIONS ESTHETIQUES ET TECHNIQUES DU CAHIER DES CHARGES
------	--

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
T 2	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les différentes sources d'informations. - Recueillir les informations utiles concernant : <ul style="list-style-type: none"> * les caractéristiques de l'accessoire à réaliser * les matières d'oeuvre, les supports * les techniques à utiliser * les conditions d'utilisation des matières d'oeuvre - Noter les informations retenues 	Cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> - croquis - dessins - maquettes - plans - documents iconographiques - échantillons - conditions d'utilisation - contraintes techniques et économiques liées aux <ul style="list-style-type: none"> * matières * outillages * qualité * délais * conditions climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations retenues doivent permettre la réalisation du travail à effectuer - le vocabulaire professionnel employé est précis - les caractéristiques de l'accessoire sont identifiées
1			

C1.2 IDENTIFIER LES PROCESSUS OPERATIONNELS D'EXECUTION

Niveau UC*	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1	- Définir le déroulement des différentes opérations de la réalisation	-Cahier des charges : - croquis - dessins - maquettes - plans - documents iconographiques - échantillons - conditions d'utilisation - contraintes techniques et économiques liées aux : * matières * outillages * qualité * délais * conditions climatiques	Les propositions de déroulement doivent être en adéquation avec les contraintes fixées.
1	- Classer par ordre chronologique les opérations à effectuer		
2	- Organiser son travail en fonction du temps imparti		
T	- Tenir compte des impératifs scéniques		

PREPARER

C2.1 PREPARER LES DOCUMENTS TECHNIQUES

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
T	- Tracer les poncifs et les gabarits, les esquisses, d'après les documents techniques recueillis (échelle 1)	- Documents artistiques - Supports de traçage - Matériel de traçage	- La précision des poncifs et des gabarits - Le choix du support est adapté à son utilisation

* Niveaux d'exigence pour : 1 → Unité, intermédiaire 1
 2 → Unité, intermédiaire 2
 T → Unité, terminale

C2.2 PREPARER LES MATERIAUX, LES EQUIPEMENTS, LES OUTILS - EFFECTUER LES ESSAIS

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
T	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des essais : test matériaux (compatibilité, résistance,...) - Déterminer les quantités des matières d'oeuvre et produits nécessaires - Choisir l'outillage - S'assurer de la disponibilité des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Matière d'oeuvre - Outillage approprié - Conditions climatiques appropriées - Règles d'hygiène et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - La quantité des matières d'oeuvre est déterminée avec précision - Le choix de l'outillage est adapté - Le résultat des tests est positif - La thermie et l'hygrométrie sont respectées
1			
2			

C2.3 ORGANISER SON POSTE DE TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC LES NORMES D'HYGIENE ET DE SECURITE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer rationnellement l'outillage, les matières, les documents de référence 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles ergonomiques liées : <ul style="list-style-type: none"> * à l'hygiène * à la sécurité * à l'efficacité - Outillage approprié - Matière d'oeuvre - Documents de référence 	<ul style="list-style-type: none"> - La disposition adoptée doit permettre de réaliser les opérations avec efficacité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

REALISER

C3.1 REALISER UN VOLUME EN TAILLE DIRECTE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1	- Reporter le poncif, le gabarit (à échelle 1) sur la matière d'oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Documents artistiques et techniques - Matière d'oeuvre - Outillage - Règles d'hygiène et de sécurité 	L'effet visuel est satisfaisant et l'accessoire est conforme au cahier des charges
2	- Créer le volume nécessaire		
T	- Ebaucher, sculpter		
2	- Poncer, maroufler		

C3.2 REALISER UN MODELAGE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
2	- Fabriquer une structure (métallique...)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents artistiques - Matière d'oeuvre - Outillage approprié 	Le modelage est praticable et l'effet visuel est satisfaisant
2	- Solidifier la structure pour accueillir la terre		
T	- Poser la matière d'oeuvre et la modeler		

C3.3 REALISER UN MOULAGE ET TIRAGE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
T	- Déterminer les parties du moule	<ul style="list-style-type: none"> - Matière d'oeuvre - Règles d'hygiène et de sécurité - Outillage approprié - Conditions climatiques appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet visuel est satisfaisant et l'accessoire est praticable - La technologie des matériaux est connue
2	- Réaliser le moule		
T	- Pour le tirage : essais, tests matériaux (quantité, temps de prise)		
1	- Réaliser le(s) tirage(s)		
1	- Ebarber et poncer		

C3.4 REALISER UN ACCESSOIRE EN MATIERE NOBLE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1	- Reporter le poncif, le gabarit (à échelle 1) sur la matière d'oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Plans, documents techniques et artistiques - matière d'oeuvre - Outillage et machines appropriés - Règles d'hygiène et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet visuel attendu est satisfaisant et praticable - La connaissance de la technologie des matériaux et des machines est acquise
2	- Débiter les matériaux		
T	- Effectuer les pré-montages		
T	- Les assembler, les finir (ponçage...)		

C3.5 EFFECTUER DES EFFETS SPECIAUX DE BASE

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
2	- Monter, assembler les éléments de l'installation	<ul style="list-style-type: none"> - Matière d'oeuvre - Outillage, machines appropriés - Règles d'hygiène et de sécurité - Documents techniques - Conditions thermiques et climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet visuel ou sonore est satisfaisant et adapté - La technologie des matériaux est connue
T	- Effectuer les essais et les réglages		
T	- Réaliser les effets spéciaux		

C3.6 PEINDRE ET PATINER

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1 2 T	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les supports - Peindre - Patiner 	<ul style="list-style-type: none"> - Matière d'oeuvre - Outillage approprié - Documents artistiques - Conditions thermiques et climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet visuel est satisfaisant et la matière d'oeuvre est adaptée. La technologie des matériaux est connue

CONTROLLER ET MAINTENIR

C4.1 CONTROLLER ET MAINTENIR LA CONFORMITE DU CAHIER DES CHARGES

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
1	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler à chaque étape de la réalisation le processus opérationnel d'exécution en fonction du cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges - Règles d'hygiène et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les processus opérationnels d'exécution sont respectés et bien appliqués

C4.2 ASSURER L'ENTRETIEN DE L'OUTILLAGE ET DU POSTE DE TRAVAIL

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
2 2 1	- Affûter l'outillage à main - Effectuer l'entretien courant des machines - Nettoyer et ranger son poste de travail	- Outillage approprié - Fiches techniques - Matériel et produits d'entretien - Conditions d'hygiène et de sécurité	- La propreté et les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées

COMMUNIQUER

C5 MANIFESTER LE SENS DES RELATIONS HUMAINES

UC	ETRE CAPABLE DE	CONDITIONS ET RESSOURCES	CRITERES DE REUSSITE
T 1 1	- Savoir écouter et poser des questions - Savoir se présenter - S'intégrer à une équipe, se situer dans un groupe	- Cahier des charges - Interlocuteur direct	Les demandes sont comprises, les réponses sont pertinentes

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES

- S.1. Histoire de l'art**
 - S.1.1. Notion sur les principales périodes historiques
 - S.1.2. Recherche d'une documentation

- S.2. Moyens de traduction et d'expression plastique**
 - S.2.1. Moyens graphiques et volumiques
 - S.2.2. Mise au point d'un projet de réalisation

- S.3. Matières d'oeuvre**
 - S.3.1. Matières d'oeuvre propres aux divers types de techniques
 - S.3.2. Solutions technologiques liées aux matières d'oeuvre

- S.4. Outils et matériels**
 - S.4.1. Outillage
 - S.4.2. Fonctionnement et utilisation des matériels
 - S.4.3. Maintenance et sécurité

- S.5. Procédés de préparation et réalisation**
 - S.5.1. Préparation des éléments
 - S.5.2. Procédés spécifiques des différents types de techniques
 - S.5.3. Organisation des opérations de réalisation

- S.6. Gestion des réalisations**
 - S.6.1. Temps et coûts
 - S.6.2. Contrôle et qualité

- S.7. Communication**
 - S.7.1. Relations avec les partenaires de l'atelier
 - S.7.2. Moyens de communication

S.1. HISTOIRE DE L'ART

S.1.1. NOTIONS SUR LES PRINCIPALES PERIODES HISTORIQUES	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Notions concernant les arts plastiques, les arts de la scène et les arts et traditions populaires : <ul style="list-style-type: none"> . repères chronologiques . caractéristiques esthétiques . relations formelles . symbolisme/signification - Approche des créations contemporaines dans le domaine du décor et des accessoires : <ul style="list-style-type: none"> . théâtre, spectacle vivant . cinéma / télévision 	<ul style="list-style-type: none"> - Situer dans le temps et dans l'évolution des styles des réalisations significatives des principales périodes historiques - Relever les analogies entre les diverses productions artistiques d'une époque - Identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> . aux contraintes . à la destination . aux sources d'inspiration

S.1.2. RECHERCHE DE DOCUMENTATION	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> → Sources d'informations historiques et contemporaines : <ul style="list-style-type: none"> . arts plastiques . arts appliqués . arts de la scène . arts et traditions populaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner, organiser, classer un ensemble de documents en fonction de critères définis - Présenter cette documentation pour en faciliter l'exploitation

S.2. MOYENS DE TRADUCTION ET D'EXPRESSION PLASTIQUE

S.2.1. MOYENS GRAPHIQUES ET VOLUMIQUES	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Constituants plastiques : <ul style="list-style-type: none"> . formes et volumes, notions de morphologie . couleurs . matières - Modifications d'apparence : <ul style="list-style-type: none"> . variations dues aux phénomènes perspectifs et lumineux - Moyens de représentation : <ul style="list-style-type: none"> . étude analytique (modelage, sculpture, maquette...) - Moyen de reproduction : étude logique des phases de moulage - Codes conventionnels de représentation : <ul style="list-style-type: none"> . géométrie plane et dans l'espace, descriptive . notions de dessin industriel 	<ul style="list-style-type: none"> - Observer et représenter un modèle réel ou figuré : <ul style="list-style-type: none"> . proportions . apparence . caractère - Exprimer l'incidence de la lumière, les déformations dues à l'angle de vue - Choisir et utiliser les outils, supports et techniques adaptés à la réalisation, maîtriser la technique utilisée - Justifier la décomposition choisie - Représenter un projet de façon lisible et correctement codée

S.2.2. MISE AU POINT D'UN PROJET DE REALISATION	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande : <ul style="list-style-type: none"> . données du cahier des charges . contraintes esthétiques, techniques, économiques - Exploitation des ressources documentaires : <ul style="list-style-type: none"> . photos, croquis, esquisses . références de style . maquette - Définition et réalisation d'un plan d'accessoire - Définition et réalisation d'un poncif : <ul style="list-style-type: none"> . tracé au carreau . projection . pantographe . procédés informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les données et contraintes - Sélectionner les informations utiles - Imaginer plusieurs propositions répondant à la demande - Traduire la solution retenue de façon explicite et esthétique - Réaliser un poncif lisible et exploitable

S.3. MATIERES D'OEUVRE

S.3.1. MATIERES D'OEUVRE PROPRES AUX DIVERS TYPES DE TECHNIQUES	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Les matières d'oeuvre et produits associés : <ul style="list-style-type: none"> . nature . origine . classification - Notions concernant la normalisation des matières d'oeuvre - Notions sur les caractéristiques des matières d'oeuvre aux plans <ul style="list-style-type: none"> . physique . chimique - Notions concernant les utilisations des matières d'oeuvre et produits associés : <ul style="list-style-type: none"> . traitements . déformation, altération, stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de fiches techniques, d'échantillons fournis, la nature et la qualité des matières d'oeuvre est reconnue en fonction de son origine : <ul style="list-style-type: none"> . animale . végétale . minérale . synthétique . industrielle - Les références codifiées des matières d'oeuvre commercialisées sont interprétées correctement - Les caractéristiques mécaniques, les domaines d'utilisation, les modes de mise en oeuvre, les limites d'emploi sont cités à partir de l'exploitation de documents techniques ou normatifs mis à disposition

S.3.2. SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES LIEES AUX MATIERES D'OEUVRE	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Différentes solutions techniques et technologiques de réalisation - Compatibilité des contraintes et des solutions techniques et technologiques envisageables 	<ul style="list-style-type: none"> - Les critères de choix d'une solution technologique adaptée à la fabrication sont : <ul style="list-style-type: none"> . identifiés . énumérés . justifiés - Les matières d'oeuvre et produits associés nécessaires sont proposés et sélectionnés en fonction de la solution technologique retenue

S.4. OUTILS ET MATERIELS

S.4.1. OUTILLAGE	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Outillage à main et électroportatif (fil chauffant, lime électrique...) - Outillage mécanique : <ul style="list-style-type: none"> a) de coupe (scie, tronçonneuse...) b) de surfacage (dégauchisseuse, lapidaire, étau limeur, banc de ponçage...) c) de perçage (perceuse à colonne, mortaiseuse) d) de tournage, de moulurage (tour à bois, à métaux, toupie...) e) d'assemblage (soudage...) 	<p>A partir des notices techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents outils et matériels propres à chaque équipement sont identifiés et leurs fonctions spécifiques sont connues - Les organes de fonctionnement de réglage, d'entretien sont repérés

S.4.2. FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DES MATERIELS	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Matériel : <ul style="list-style-type: none"> . de traçage . de reproduction . de contrôle . de coupe . de façonnage . de finition 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des matériels est décrit dans ses principes - En fonction des opérations à réaliser, l'emploi des matériels et outils s'y rapportant est justifié - Les réglages et le fonctionnement proposés avant exécution sont : <ul style="list-style-type: none"> . adaptés aux opérations à effectuer . conformes aux attentes

S.4.3. MAINTENANCE ET SECURITE	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Notions d'action préventive : <ul style="list-style-type: none"> . lubrification . nettoyage d'entretien . mise en place des protecteurs - Facteurs de risques en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> . les manipulations . les déplacements dans l'atelier . l'énergie employée - Règles de sécurité - Symbolisation normalisée relative à la sécurité - Règles d'ergonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions d'entretien sont exploitées - Les opérations d'entretien sont effectuées - les anomalies de fonctionnement ou les dysfonctionnements sont identifiés, localisés et signalés - Les principales consignes de protection et de sécurité sont énumérées/décrites/mises en application - Les arrêts d'urgence sont localisés - Les symboles normalisés sont connus

S.5. PROCEDES DE PREPARATION ET REALISATION

S.5.1. PREPARATION DES ELEMENTS	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques de l'ouvrage - Caractéristiques des matières à utiliser - Techniques de report 	<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques sont identifiées - Le report est précis - Les opérations préparatoires sont déterminées et leur déroulement est défini - Les documents utiles sont contrôlés

S.5.2. PROCÉDES SPECIFIQUES DES DIVERSES TECHNIQUES	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des matériaux au plan de : <ul style="list-style-type: none"> . leur composition . leurs caractéristiques mécaniques et chimiques - Vitesse de coupe en fonction : <ul style="list-style-type: none"> . des matériaux travaillés . de l'outil employé - Taille directe : perception, report de cotes, sculpture, finition - Modelage : perception, report de cotes, restitution, trainage, finition - Moulage : prise d'empreinte d'objet ou du corps humain : <ul style="list-style-type: none"> . estampage . coulage - Tirage : plein, creux manuel ou mécanique - Réalisation d'un accessoire en matériaux nobles : usinage des matières d'oeuvre : <ul style="list-style-type: none"> . coupe . perçage . assemblage . surfaçage . tournage . meulage . ébarbage - Traitement de surface (ponçage, préparation du support, peinture, vernis, patine, métallisation, marouflage tissu ou papier, flochage) - Réalisation d'effets spéciaux de base : pyrotechnie, sensibilisation aux principes de base des motorisations, de la radiocommande, de l'électricité, de l'automatisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales caractéristiques des matériaux utilisés sont : <ul style="list-style-type: none"> . identifiées . différenciées - Les calculs liés aux diverses opérations professionnelles sont : <ul style="list-style-type: none"> . exacts . utilisés à bon escient - Les réalisations sont effectuées en respectant les règles : <ul style="list-style-type: none"> . techniques . d'hygiène . de sécurité - Les techniques de mise en oeuvre des différents matériaux utilisés sont connues, leurs processus sont décrits, des essais élémentaires sont correctement réalisés - L'utilisation des matériels et les techniques de fabrication spécifiques sont maîtrisées

S.5.3. ORGANISATION DES OPERATIONS DE REALISATION	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Ordre des différentes phases opératoires en fonction : <ul style="list-style-type: none"> . des règles de la fabrication unitaire . de la disponibilité et des performances des matériels à disposition . de la qualité de réalisation exigée 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes phases de la réalisation sont identifiées, leur enchaînement est justifié l'outillage adéquat est sélectionné - L'activité spécifique est restituée dans un processus général

S.6. GESTION DES REALISATIONS

S.6.1. TEMPS ET COUTS	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Notions de coût <ul style="list-style-type: none"> . matières . temps d'exécution, finition . retouches... 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux éléments de calcul des coûts de fabrication sont identifiés

S.6.2. CONTROLE ET QUALITE	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de contrôles : <ul style="list-style-type: none"> . visuels, sonores . dimensionnels, de poids, d'ajustement . de densité, de résistance - Indicateurs de qualité : <ul style="list-style-type: none"> . aspects techniques (tolérances, finitions, faisabilité...) . aspect esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles à effectuer sont identifiés et réalisés à l'aide des moyens les plus adaptés - Les défauts sont détectés - Les retouches sont effectuées - La qualité définie est atteinte

S.7. COMMUNICATION

S.7.1. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE L'ATELIER	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Langage technique - Notions de relations humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes techniques sont utilisés à bon escient - Les informations écrites ou orales sont décodées et mises en application - La communication s'effectue de manière satisfaisante

S.7.2. MOYENS DE COMMUNICATION	
Notions et concepts	Limites des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Fichiers, documentations, catalogues, photos de réalisations - Moyens informatiques et télématiques de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents et ressources de l'entreprise sont : <ul style="list-style-type: none"> . identifiés . exploités - Les moyens de communication sont employés avec efficacité

S.8 – Accessibilité du cadre bâti

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION DE FORMATION À L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI AUX PERSONNES HANDICAPÉES

(Annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes professionnels relevant de l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées délivrés par le ministre chargé de l'éducation.)

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.8 – Accessibilité du cadre bâti <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

**C.A.P. ACCESSOIRISTE-REALISATEUR
LOCAUX - EQUIPEMENT - MATERIEL**

OUTILLAGE	MATIERES
<p>ATELIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> - de serrurerie (environ 4 m2 par personne) - de menuiserie (environ 8 m2 par personne) - de sculpture et de taille directe (environ 12 m2 par personne) - un local avec extraction d'air - salle de dessin et de projection (environ 6 m2 par personne) - un laboratoire <p>AMENAGEMENT LOCAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - bibliothèque - armoire anti-feu - armoires avec portes verrouillées - étagères - casiers - vestiaires fermés - dévidoirs x 5 - matériel informatique - grosses poubelles - benne de location - cabine de chauffage - tabourets réglables - tables - établi avec étau - établis de menuisier - établis de serrurier - enclumes - 2 balances Roberval - douches - entrepôts - presses - étaux - selettes verticales - magasin de stockage des matières d'oeuvre <p>OUTILLAGE A MAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - masses - marteaux à piquer - scies à dos - scies égoines - scies sterling - rabloirs - gouges - bédanes - pinces étaux - pinces multiprises - pinces universelles - pinces à becs - jeux de clés plates - jeux de clés à douilles - clés à molette - tournevis plats et cruciformes - rabots - guillaumes - sangles de serrage - cordes - tournettes - ébauchoirs - feuilles de laurier - estèques 	<p>AMENAGEMENT LOCAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - clinquant laiton - grillage fin - gamelles (tailles diverses) en caoutchouc pour le plâtre - gants latex - scalpels jetables - gobelets en carton - papier de verre (sec, eau) - masques + filtres vapeur - masques à poussière - seringues jetables sans aiguille - scotch PVC et doubleface - visserie - compas d'épaisseur - cale à poncer - lunettes de soudure et en plastique

OUTILLAGE	MATIERES
<p>OUTILLAGE ELECTROPORTATIF LEGER</p> <ul style="list-style-type: none"> - perceuses - visseuses-dévisseuses - scies sauteuses (scintilla's) - rabots électriques - scies circulaires - ponceuses à bande - défonceuses - décapeur thermique - limes électriques - fer à souder - postes à arc - tronçonneuses - meuleuses - filicoupeurs (petits et grands modèles) - compresseur (avec son outillage) - riveteuses pneumatiques - agrafeuses électriques et pneumatiques - plaque électrique <p>OUTILLAGE ELECTROMECHANIQUE LOURD</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégauchisseuse - scie à ruban - scie circulaire - toupie - tour à bois - perceuse à colonne - scie fraise (métaux) - cisaille électrique - postes semi-automatiques (MIG et TIG) - chalumeau <p>PLATRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - couteaux de carrossier - serre-joints - maillet - cutters - ciseaux de sculpteur - spatule à plâtre - gamelles plâtre (petite, moyenne, grosse) - couteau à plâtre - râtelier à filasse - container à déchets de très gros volume - trémie à plâtre <p>RESINES</p> <ul style="list-style-type: none"> - brosses - brosses d'application - rouleau débulleur - mélangeur - gobelets en carton - bâtonnets - gants de latex - masque à poussière, antivapeur 	<p>PLATRE</p> <ul style="list-style-type: none"> filasse plâtre normal, dur plâtre polyester (blanc, noir) Pierre reconstituée bande plâtrée savon noir huile talc <p>RESINES</p> <ul style="list-style-type: none"> - résine polyester : acétone résine d'inclusion résine de stratification gel coats, transparent, ponçable résine de coulée mastic et choucroute - résine de polyuréthane : résine fluide résine visqueuse à baratter - résine epoxy : de stratification de coulée de collage

OUTILLAGE	MATIERES
<p>CHARGES ET RENFORTS</p> <p>ELASTOMERE SILICONE</p> <ul style="list-style-type: none"> - gants de latex - batteur électrique - verre doseur - séchoir à cheveux - casque de protection <p>MAROUFLAGE-HABILLAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - couteaux de carrossier - ciseaux - cutters - brosses - papier de verre - masques antipoussière <p>MODELAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - mirettes - ébauchoirs bois et métal - estèques caoutchouc - fil à beurre - mètre à mesurer - coupe boulons - pinces coupantes - fil à plomb - compas d'épaisseur - feuilles de laurier - couteaux de carrossier <p>TAILLE DIRECTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - fil à découper à chaud - scie à main - scie sauteuse - ponçeuse à bande - cales à poncer - râpes à bois - brosses métalliques - cardes - équerres - masques anti-vapeur - appareil de pyrogravure <p>LATEX ET MOUSSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - brosses - louches - raclette à colle - mélangeurs - perceuse 	<p>CHARGES ET RENFORTS</p> <p>cuivre, aluminium, bronze, or, laiton, blanc flora, paillettes, graphite gel de silice, milcar, talc, colorant à résine, microbilles de verre, silice pur... fibre de verre (mat, verane, roving, tissu d'arrachage, mat émiété) tissu de carbone</p> <p>ELASTOMERE SILICONE</p> <p>élastomère silicone élastomère à estamper élastomère à couler trichloréthylène alginate</p> <p>MAROUFLAGE-HABILLAGE</p> <p>tarlatane papier de soie, journal velum toile à décor, fibre de verre colle de papier peint, blanche, acétate enduit de lissage en poudre, résines, colle de peau</p> <p>MODELAGE</p> <p>terre à modeler plâtre polystyrène, plastiline, cire d'abeille grillage fil de fer (petit, moyen) filasse</p> <p>TAILLE DIRECTE</p> <p>polystyrène moyen, dense colle à polystyrène mousse polyuréthane dure stirofoam mousse polyuréthane en plaque</p> <p>LATEX ET MOUSSES</p> <p>latex colle néoprène mousse à expanser mousse molle mousse dure mousse expansée en plaque acétone amoniaque trichloréthylène white spirit</p>

OUTILLAGE	MATIERES
<p>PEINTURE - PATINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - brosses à peindre - brosse de martre - palette à dorer - appuyeux - brosses à filets - éponges naturelles - crayons à mine (gras) - règles <p>EFFETS SPECIAUX</p> <p>machine à fumée "optimist" (éventuellement en location)</p> <p>machine à carboglace (éventuellement en location)</p> <p>allumeur électrique perle</p> <p>allumeur électrique mèche</p> <p>allumeur électrique à flamme</p> <p>mèche noire</p> <p>mèche lente</p> <p>mèche sous conduit plastique</p> <p>mèche sous conduit papier</p> <p>mèche d'allumage ultra-rapide</p> <p>fil électrique</p> <p>lance d'allumage</p>	<p>PEINTURE - PATINE</p> <p>pigments en poudre, acrylique</p> <p>colorants universels</p> <p>feuille de cuivre, mixtion à dorer</p> <p>feuilles alu</p> <p>vernis hydrosoluble, vernis glycéro</p> <p>enduit de lissage</p> <p>peinture acrylique monocouche</p> <p>papier d'essais</p> <p>acétate</p> <p>torchons</p> <p>cire naturelle</p> <p>vinaigre d'alcool blanc</p> <p>détergent (B2 Novaciline)</p> <p>EFFETS SPECIAUX</p> <p>Fumées</p> <p>fumée R.B.1</p> <p>encens (poudre)</p> <p>braises pour encens</p> <p>toron fumant</p> <p>ampoule détection</p> <p>poire à fumée</p> <p>stick de fumée grise</p> <p>spray fumée EFX</p> <p>liquide machine fumée</p> <p>Flamme</p> <p>spectaflam (mixture)</p> <p>pâte à feu</p> <p>fire-jely</p> <p>stunt-gel bidon</p> <p>cartouche spray 201 ignifugeante</p> <p>poudre flash</p> <p>poudre de lycopode</p> <p>batonnet inflammable kit</p> <p>papier éclair</p> <p>ouate éclair</p> <p>fulmicoton</p> <p>bengales toutes couleurs</p> <p>Torches</p> <p>torche cire (carton)</p> <p>torche bambou</p> <p>lumignon chauffe-plat</p> <p>buche flambor (cheminée)</p> <p>torche moniteur éblouissante</p> <p>bougie double mèche</p> <p>Détonations - simulations d'explosions</p> <p>coup de fusil</p> <p>coup de canon n° 1</p> <p>fougasse cal. 0,75 blanche</p> <p>Simulations - Impacts de balles</p> <p>impact 20 forte détonation</p> <p>impact corporel sans flamme ni fumée</p> <p>Étincelles électriques</p> <p>court-circuit directionnel</p> <p>court-circuit multi-directionnel</p> <p>Sang artificiel</p> <p>sang rouge vif</p> <p>Maquillage</p> <p>suie</p> <p>cambouis</p>

OUTILLAGE	MATIERES
	<p>EFFETS SPECIAUX (suite)</p> <p>Effets divers confettis spectacle toile d'araignée cylume (baton lumineux) bouteille cassante poussière</p> <p>Artifices d'intérieur fontaine de table cierges magiques airburst (éclatement d'étincelles) stardust (poussière d'étoiles) fontaine en tout genre</p> <p>Artifices d'intérieur prêt à l'emploi exemple theatrical flash silver star golden star</p>



ANNEXE II

REGLEMENT D'EXAMEN

A - LISTE DES DOMAINES

1. Professionnel

2. Général

- Français

- Mathématiques - Sciences Physiques

- Economie familiale et sociale - Législation du travail

- Education physique et sportive

A chacun des domaines généraux correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

Les candidats autres que scolaires ou apprentis sont dispensés de l'évaluation dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

B - LISTE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF	FORME		DUREE EPREUVE
		Scolaires ou apprentis ou adultes forma- tion continue	Autres candidats	PONCTUELLE
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP1 - Pratique professionnelle (art appliqué, mise en oeuvre)	12	CCF (1)	ponctuelle pratique	16 à 18 h
EP2 - Technologie et culture artistique	4	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	2 h
DOMAINES GENERAUX				
EG1 - Expression française	2	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	2 h
EG2 - Mathématiques-Sciences physiques	2	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	2 h
EG3 - Economie familiale et sociale-législation du travail.	1	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	1 h
EG4 - Education physique et sportive	1			
Epreuve facultative langue vivante (2)		ponctuelle orale	ponctuelle orale	20 mn

(1) Contrôle en cours de formation pour les candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat ou de CFA habilités par le recteur, y compris la formation en entreprise.

(2) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Toutefois l'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

DEFINITION DES EPREUVES

DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 - PRATIQUE PROFESSIONNELLE (Art Appliqué et Mise en Oeuvre)

A - Evaluation par CCF (candidats issus d'établissements publics, privés ou sous contrat et de CFA habilités).

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation.

Chaque situation permet, de manière réelle ou simulée, l'évaluation tant du savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme. Elle donne lieu à la proposition d'une note.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la formation en entreprise.

1) Situation d'évaluation en centre de formation.

Elle est organisée à la fin du 1er trimestre ou au début du 2ème trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement (public ou privé sous contrat et CFA habilités) et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Le candidat doit être capable, à partir d'une documentation fournie:

- d'analyser et de déterminer un processus technique de réalisation et la matière d'oeuvre à utiliser;
- d'organiser son travail et d'utiliser ses connaissances technologiques pour exécuter les différentes étapes du processus;
- de réaliser un accessoire, un volume.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

L'inspecteur de l'Education nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

2) Situation d'évaluation au cours de la formation en entreprise.

La formation en entreprise doit permettre de développer, en situation réelle, les savoirs et savoir-faire du candidat ainsi que sa capacité à gérer les aléas au sein d'un groupe de tâches.

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation porte sur 8 semaines se déroulant en dernière année de formation. Elles se répartissent en plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à 1 semaine.

Le choix des dates de ces périodes de formation en entreprise est laissé à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Pour les apprentis, sa durée est fixée par le contrat d'apprentissage.

La situation d'évaluation organisée au cours de la formation en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un membre de l'équipe pédagogique, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

Notation: Les notes proposées pour chacune des deux situations d'évaluation sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale pour l'épreuve EP1.

B) Evaluation ponctuelle (autres candidats).

EP.1 - PRATIQUE PROFESSIONNELLE (Art appliqué. Mise en oeuvre)

L'épreuve a pour objectif de contrôler les capacités à déterminer un processus technique de réalisation et les compétences d'exécution des différentes étapes de ce processus.

Nature de l'épreuve:

a) Art appliqué:

A partir d'une documentation fournie, le candidat doit:

- effectuer la lecture et l'analyse des documents
- procéder à l'agrandissement
- réaliser des esquisses permettant la mise au point du modelage
- établir son processus de travail

b) Mise en oeuvre:

A partir de matériaux fournis (matériaux de synthèse et autres matériaux), le candidat doit:

- élaborer une armature
- réaliser un modelage
- réaliser un moulage
- effectuer un tirage
- procéder à la patine

Critères d'évaluation:

- interprétation pertinente de la documentation, fidélité de l'agrandissement, exploitabilité des esquisses
- pertinence du processus de travail
- solidité et cohérence entre la structure de l'armature et le matériau modelé
- fidélité du modelage au document de référence
- maîtrise de la technique de moulage et des matériaux employés
- maîtrise de la technique de tirage et des matériaux employés
- interprétation correcte du document à travers une bonne utilisation de la technique de patine.

EP.2 - TECHNOLOGIE ET CULTURE ARTISTIQUE

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'acquisition des connaissances technologiques et des notions d'histoire de l'art nécessaires à la réalisation d'un accessoire, d'un volume.

Nature de l'épreuve :

Le candidat devra répondre à un ensemble de questions, d'analyses et de commentaires, éventuellement à partir de documents fournis à l'aide de textes et de croquis, portant sur les savoirs technologiques associés et les savoirs d'art appliqué.

- Notions sur les principales périodes de l'histoire de l'art
- Moyens graphiques et volumiques
- Matières d'oeuvre propres aux divers types de techniques
- Solutions technologiques liées aux matières d'oeuvre
- Outillage
- Fonctionnement et utilisation des matériels
- Maintenance et sécurité
- Procédés spécifiques des différents types de techniques

Critères d'évaluation:

- Exactitude des réponses
- Logique et pertinence de l'analyse ou du commentaire.

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1988 portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des Brevets d'études professionnelles et des Certificats d'aptitude professionnelle.